

Charte des collections de la médiathèque de Meudon - 2014

La charte des collections de la Médiathèque de Meudon a pour objet de rendre publiques les grandes orientations de sa politique documentaire. Elle présente les principes d'organisation, de constitution et de développement de ses collections.

Cette charte est révisable en fonction de l'évolution de la Médiathèque et des innovations technologiques touchant les collections.

1. Contexte

Ville de 45 000 habitants, Meudon est composée de deux grands quartiers distincts, Meudon et Meudon-la-Forêt, séparés par une forêt domaniale.

Pour desservir au mieux les Meudonnais, la Médiathèque est installée sur deux sites différents fonctionnant en réseau et accessibles à toute la population dans des conditions équivalentes. La Médiathèque est ainsi composée de deux structures complémentaires, l'une à Meudon centre et l'autre à Meudon-la-Forêt.

2. Principes généraux

2.1. Missions

« Toute personne, quel que soit son âge, doit avoir accès à une documentation adaptée à ses besoins. Les collections et les services doivent faire appel à tous les types de supports et à toutes les technologies modernes, de même qu'à la documentation traditionnelle. Il est essentiel qu'ils soient d'excellente qualité, répondant aux conditions et besoins locaux. Les collections doivent refléter les tendances contemporaines et l'évolution de la société de même que la mémoire de l'humanité et des produits de son imagination. [...] Les collections et les services doivent être exempts de toute forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ou de pressions commerciales. »

Extrait du *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*

Les missions de la Médiathèque de Meudon s'inscrivent dans le cadre défini par deux textes majeurs : le *Manifeste sur la bibliothèque publique* établi par l'UNESCO en 1994 et la *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991.

Service municipal, la Médiathèque s'inscrit dans le cadre de l'action publique meudonnaise et fonde ses missions sur :

- la prise en compte de tous les publics (petite enfance, enfance, adolescence, étudiants, adultes actifs et inactifs, personnes en recherche d'emploi, personnes âgées, personnes dans l'incapacité de se déplacer...),
- la proposition d'une offre encyclopédique diversifiée et cohérente, constamment réactualisée, adaptée aux attentes, besoins et usages de la population,
- un accompagnement professionnel d'orientation et de conseil.

Dans ce cadre, la médiathèque a pour mission de :

- favoriser l'accès à la culture et à l'information,
- faciliter la pratique des loisirs,
- promouvoir la lecture auprès de tous les publics, jeune et adulte,
- développer l'accès aux technologies de l'information et de la communication et accompagner les usagers à l'utilisation des outils et méthodes de recherche documentaire,
- concourir à la formation initiale et permanente,
- être un lieu de sociabilité et d'échange,
- contribuer à l'offre culturelle de la Ville.

2.2. Responsabilités

La Médiathèque est chargée de mettre en œuvre la politique municipale de lecture publique. Elle a pour mission de constituer, organiser, entretenir et évaluer les collections. A cet effet, les responsabilités sont déléguées au sein du service pour chacun des secteurs qui le composent et s'appuient sur les compétences professionnelles et spécialisées des agents, sous la conduite du directeur de la médiathèque.

2.3. Contexte

La Médiathèque de Meudon s'insère dans un environnement documentaire dont elle doit tenir compte pour le développement de ses collections et services :

- centres de documentation et d'information (CDI) au sein des collèges et des lycées,
- bibliothèques centres documentaires (BCD) des écoles de la ville,
- autres structures proposant une documentation ou un patrimoine accessible au public, telle que la bibliothèque du Musée d'art et d'histoire, spécialisée en arts et sculpture, ou les archives municipales,
- divers équipements tels que les établissements scolaires, les structures d'accueil de la petite enfance, les accueils de loisirs, les services Jeunesse et Prévention, l'Espace multimédia, la Ludothèque, l'Espace Jules Verne, les espaces culturels, le centre social Millandy ou encore les maisons de retraite.

3. Collections

3.1. Composition des collections

La Médiathèque permet la consultation sur place et l'emprunt de documents imprimés, sonores, audiovisuels, multimédia et numériques.

L'objectif est de répondre aux attentes et aux besoins de tous les publics. Les collections proposées sont diverses par :

- les contenus : fiction, documentaire, musique, cinéma, documentation locale, information...
- les supports : livres, presse, CD, DVD, partitions, ressources numériques (ressources et textes numériques, applications pour tablettes...),
- les niveaux : de la petite enfance au 1^{er} cycle universitaire.

Les collections doivent pouvoir satisfaire des demandes culturelles de différents niveaux mais sont détachées de toute logique universitaire : les acquisitions ne sont pas effectuées en fonction des programmes de l'enseignement supérieur et les ouvrages de niveau recherche sont *a priori* écartés.

3.2. Organisation des collections

Les collections sont réparties sur les deux médiathèques. Chaque document est affecté à un site spécifique mais peut transiter d'un lieu à l'autre sur simple demande de l'utilisateur.

Dans leur grande majorité, les documents sont disponibles pour le prêt, à l'exception de certaines collections électroniques et des ouvrages de référence et encyclopédies réservés à la consultation sur place.

Les collections sont accessibles en libre accès, sauf certains documents entreposés en magasin, consultables ou empruntables sur demande.

Les collections des deux médiathèques sont généralistes et complémentaires, chaque médiathèque possédant néanmoins ses spécificités. Ainsi, la médiathèque de Meudon-la-Forêt propose un important fonds *petite enfance* à l'usage des parents et des professionnels, tandis que celle de Meudon centre développe un fonds local sur l'histoire de Meudon et des Hauts-de-Seine.

3.3. Critères de choix

Les collections s'adressent à un large public. Elles tendent à être représentatives de l'ensemble des champs du savoir et de la connaissance ainsi que de la production littéraire et artistique. Elles s'inscrivent en cela dans les missions générales des bibliothèques.

Les critères de choix sont définis de manière à constituer des collections répondant aux objectifs :

- d'encyclopédisme : les collections couvrent tous les domaines de la connaissance sans pour autant prétendre à l'exhaustivité,
- de pluralisme : la médiathèque assure une diversité d'opinions et de sources d'information au sein de ses collections et permet ainsi la confrontation des points de vue, des courants de pensée, des courants artistiques etc.,
- d'intelligibilité, de lisibilité et de présentation,
- d'accessibilité linguistique : la langue française et les traductions françaises sont privilégiées ; toutefois, pour répondre à un besoin d'apprentissage des langues et de culture générale, certains documents sont proposés en langues étrangères ou en version bilingue.

A contrario la Médiathèque n'achète pas de documents :

- contrevenant aux lois et réglementations, les ouvrages à caractère raciste, négationniste, pornographique ou pédopornographique, portant atteinte à la dignité humaine,
- diffusés par les partis politiques,
- à caractère diffamatoire,
- diffusés par les sectes,
- s'adressant aux chercheurs ou aux érudits, excepté la documentation locale,
- publiés à compte d'auteur excepté pour le fonds local,
- scolaires (manuels, fichiers...).

4. Achats et régulation

4.1. Achats

Les documents sont achetés auprès de fournisseurs choisis en conformité avec le code des marchés publics et dans le respect des cahiers des charges répondant aux objectifs documentaires de la Médiathèque.

Les achats se font conformément à la loi sur le droit de prêt. Les supports audiovisuels (DVD et Blu-ray) sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de prêt et/ou de diffusion auprès des éditeurs.

4.2. Dons

La politique documentaire de la Médiathèque n'intègre pas les dons comme modalité d'acquisition. Cependant, les documents tout de même acceptés sont traités en fonction de leur intérêt relativement à la politique documentaire de l'établissement.

4.3. Suggestions d'usagers

Les suggestions sont prises en compte si elles s'intègrent dans la politique documentaire et dans les limites budgétaires de la Médiathèque. Elles ne donnent pas lieu à un achat systématique.

4.4. Elimination et conservation

La Médiathèque garantit à ses usagers l'accès à un fonds régulièrement actualisé et entretenu. Elle n'a pas vocation à conserver les collections courantes.

Afin de rester attractives, celles-ci sont constamment renouvelées, le volume des ouvrages supprimés équivalant globalement à celui des ouvrages acquis.

Le désherbage des collections se déroule selon des critères déterminés : état physique du document, actualité de son contenu, intérêt pour le public...

Les documents retirés des rayons sont, selon les cas : mis en vente lors d'une braderie organisée par la Médiathèque, donnés à d'autres structures ou associations, pilonnés.

4.5. Nombre d'exemplaires acquis

Les documents sont acquis en un seul exemplaire pour les deux médiathèques, sauf :

- certaines nouveautés très médiatisées et/ou générant un taux d'utilisation très élevé,
- certaines œuvres classiques ou de référence,
- certains documents jeunesse prêtés aux partenaires (crèches, PMI...),
- certains documents liés directement à la programmation culturelle.

4.6. Outils de sélection

Pour procéder aux choix d'acquisitions, les bibliothécaires exercent une veille documentaire professionnelle constante et utilisent des ressources d'information critique : presse écrite, audiovisuelle, blogs, ainsi que différents outils (formations, documentation spécialisée, conseils de libraires, suggestions de lecteurs...).

4.7. Evaluation

Il est procédé régulièrement à une évaluation des collections visant à maintenir et garantir l'encyclopédisme et l'actualité des collections de la Médiathèque ainsi que leur bonne adéquation avec les besoins, attentes et usages de la population.